

Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE
Commune de SARCENAS

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 08 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 08 décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle municipale l'Hermine, sous la présidence de Monsieur Sylvain DULOUTRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 04 décembre 2020

Sont présents les conseillers municipaux suivants : M. Sylvain DULOUTRE (Maire), Mme SEBBAR Nathalie (1ere adjointe), M. MOUGIN Nicolas (2^{ème} adjoint), M. Jean CLOT (3ème adjoint), M. SPADA Jean-Louis, Mme GAUTIER Elsa, Mme DURANTON Chantal, Mme PRAT Annie, Mme CROIX Marie-France.

Absent excusé :

M. Nicolas MOUGIN a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

01- Décision modificative du budget Forêt n°1

M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier les crédits ouverts au budget Général 2020, comme suit :

Article/chap	Désignation	Section/sens		Proposé	Voté
658/65	Charges subv. Gest ^o courante	Fon c.	D	+2609,02	+2609,02
673/67	Titres annulés (exerc.antér.)	Fon c.	D	+2390,98	+2390,98
7588/75	Autres prod. div gest ^o courante	Fon c.	R	+5000	+5000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces modifications de crédits.

Présents : 9 Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

02- Décision modificative du budget Cartusia n°2

M. le Maire,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-11-30-04 portant règlement du budget primitif 2020 de la commune, Propose au conseil de modifier les crédits inscrits au budget primitif conformément à l'arrêté précité :

Article/chap	Désignation	Section/sens		Proposé	Voté
2031	Frais d'études	Inve st.	D	-4151	-4151

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces modifications de crédits.

Présents : 9 Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

03- Décision modificative du budget Général n°2

M. le Maire,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-11-30-04 portant règlement du budget primitif 2020 de la commune, Propose au conseil de modifier les crédits inscrits au budget primitif conformément à l'arrêté précité :

Article/chap	Désignation	Section/sens		Proposé	Voté
1322/13	Régions	Inve st.	R	-6949,19	-6949,19
1641/16	Emprunts en euros	Inve st.	D	2193,08	2193,08
1641/16	Emprunts en euros	Inve st.	R	2193,08	2193,08
2312/23	Aménagements de terrains	Inve st.	D	-26420,8	-26420,8
2313/23	Immos en cours- constructions	Inve st.	D	-18951,1	-18951,1
611/011	Contrats prestations services	Fon c.	D	-2000	-2000
6413/012	Personnel non titulaire	Fon c.	D	-27000	-27000
6451/012	Cotisations à l'URSSAF	Fon c.	D	-6000	-6000
6574/65	Subv. fonct. person. droit privé	Fon c.	D	5600	5600
66111/66	Intérêts réglés à l'échéance	Fon c.	D	700	700
739223/ 014	FPIC	Fon c.	D	1927	1927
73111/73	Taxes foncières et d'habitation	Fon c.	R	3000	3000
7366/73	Taxe remontées mécaniques	Fon c.	R	6000	6000
74751/74	Particip du GFP de rattachement	Fon c.	R	5900	5900
74832/74	Attrib fonds dép péréquation TP	Fon c.	R	-2974	-2974

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces modifications de crédits.

Présents : 9 Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

04- Adoption d'un règlement de fonctionnement pour le CECAS

M. le Maire rappelle au conseil la création, par délibération du 16 juillet 2020 la création d'une commission extra-municipale d'action sociale.

M. le Maire présente une proposition de règlement de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement de fonctionnement pour la commission extra-municipale d'action sociale présentée en annexe de la présente délibération.

Présents : 9 Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

05- Exemption du loyer de l'Hôtel Cartusia du mois de décembre 2020.

M. le Maire expose au conseil municipal l'état d'urgence sanitaire en vigueur et les difficultés d'exploitation de l'Hôtel Cartusia qui en résultent, notamment la fermeture administrative du restaurant depuis le 30 octobre 2020.

M. le Maire fait part au conseil de la demande d'exonération de la part du gérant.

M. le Maire propose au conseil de se prononcer sur l'exonération totale du loyer du mois de décembre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'exonération totale du loyer du mois de décembre 2020.

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0